

Examen-concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire

Epreuves de classement – Modalités

Spécialité : Italien

Concours de recrutement dans la spécialité : Italien

En italien, le concours de recrutement comporte les épreuves de classement suivantes :

Deux épreuves écrites :

1) Dissertation littéraire (coefficient 1)

La dissertation littéraire portant sur la littérature allant du 19^e au début du 21^e siècle d'une durée de 4 heures, est dotée du coefficient 1. Les candidats ont la possibilité de consulter des ouvrages littéraires et un dictionnaire monolingue.

2) Traduction de textes en prose (coefficient 1)

L'épreuve, d'une durée de 3 heures et dotée du coefficient 1, comporte deux parties :

a) Version : Texte littéraire italien à traduire en français.

b) Thème : Texte d'actualité en français à traduire en italien.

L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue français-italien/italien-français est autorisé.

Une épreuve orale :

L'étude grammaticale d'un texte littéraire ou d'actualité, d'une durée de 1 heure pour la préparation et d'une demi-heure pour la présentation orale, est dotée du coefficient 1,5. L'étude du texte porte sur un point précis de la grammaire italienne selon les programmes de l'enseignement secondaire. Lors de l'épreuve orale, les candidats peuvent faire usage de tous les ouvrages qu'ils jugent utiles.

Lors des épreuves écrites et de l'épreuve orale, les candidats ne sont pas autorisés à faire usage d'appareils électroniques tels ordinateur, téléphone portable, dictionnaire électronique etc.